



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2026 04 09 032

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX **09 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : le 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale René Lavergne, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents

O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, L. FEDRIGO, M. GIRIAT, M. CHALENDAR, J. DAZIN, Y. QUARTERONI, M. FOURNIER, M. CONDÉ, H. LEPIVERT, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, P. GUINOT, C. MARTINET, R. OTZENBERGER, M. CICCIOÙ, N. SEPIERRE, H. GRANGE, I. MOUIMEN, R. TATOUD, S. PONSART, J. HERVO, A. DI PAOLO

Absents excusés

M-C. ROCH, J. DIZERENS, F. GRENIER, A. BOUSSER, T. LUGINBUHL

Absents

Procurations

M-C. ROCH à W. DELAVENNE, J. DIZERENS à P. GUINOT, F. GRENIER à Y. QUARTERONI, A. BOUSSER à O. GUICHARD, T. LUGINBUHL à C. BIOLAY

Assistaient

I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, J. BRUNET, assistante du Maire et de la direction

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

14. Instances – Désignation des représentants au Comité consultatif du Service Local d'Incendie et de Secours d'Ornex (SLIS)

Le comité consultatif communal est compétent pour donner son avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Il est notamment consulté sur l'engagement et le refus de renouvellement d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, sur les changements de grade autres que l'avancement aux grades de commandant, de lieutenant-colonel et de colonel.

Il est obligatoirement saisi, pour avis, concernant le règlement intérieur du corps communal. Il étudie les dépenses du SLIS, et ses activités courantes.

Le Maire, demande au Conseil Municipal d'élire quatre (4) conseillers municipaux titulaires et deux (2) suppléants pour siéger au comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires du SLIS sachant que le Maire préside de droit ce comité consultatif.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DÉSIGNE** les 4 membres titulaires suivants :

- Willy DELAVENNE
- Claude GALLEMAND
- Linda FEDRIGO
- Jérôme HERVO

- **DÉSIGNE** les 2 membres suppléants suivants :

- Nathalie SEPIERRE
- Roger TATOUD

Fait à Ornex, le 20 avril 2026

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 21 avril 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.